



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

SOCIAL-ÉCOLOGIE

LE DIAGNOSTIC

L'État de la biodiversité mondiale est alarmant. Le nombre de mammifères, reptiles, oiseaux, amphibiens et poissons a été divisé par deux entre 1970 et 2010, constituant ainsi la 6^e extinction de masse de l'Histoire. Partout les habitats naturels se détériorent à un rythme extrêmement rapide. En tant que sixième pays du monde abritant le plus d'espèces menacées, la France ne peut rester inactive face à ce bouleversement silencieux.

QUELS OBJECTIFS ?

Actualiser les grands principes du droit de l'environnement ; réformer la gouvernance des instances relatives à la biodiversité vers plus de transparence et d'efficacité ; doter la biodiversité d'une Agence plus forte qui puisse mieux faire prendre en compte cet enjeu ; lutter contre la biopiraterie et le trafic illégal ; donner à la biodiversité des outils réglementaires et juridiques à même d'aider à sa reconquête.

QUELLE CONCERTATION ?

Le projet de loi a fait l'objet d'un débat parlementaire long de trois lectures dans chaque chambre et qui s'est étalé sur plus de deux ans, d'avril 2014 à juillet 2016. À l'occasion de ce processus parlementaire, tous les intérêts pertinents concernés ont été écoutés et consultés, des ONG aux chasseurs, des pêcheurs aux agriculteurs et aux industriels.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

20 juillet 2016.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Montrer à nos concitoyens que reconquérir la biodiversité, c'est préserver nos conditions de vie. La biodiversité joue un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique et elle nous fournit d'innombrables services dont nous n'avons que trop rarement conscience : il est dans notre intérêt le plus vital d'en prendre soin.

La biodiversité étant multiple, l'action des socialistes doit nécessairement se dérouler sur plusieurs fronts simultanément.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les citoyens, mais aussi les entreprises, les administrations et agences de l'État.

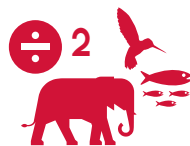
ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **INTRODUCTION DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE, DE NON-RÉGRESSION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, ET D'ACTION PRÉVENTIVE** ; inscription du préjudice écologique dans le code civil.
- ▶▶ **CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ.**
- ▶▶ **CRÉATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ**, de zones de conservation halieutiques, et d'obligations réelles environnementales.
- ▶▶ **RATIFICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA** sur le partage des ressources génétiques.
- ▶▶ **RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET AMENDES** pour lutter contre le trafic d'espèces.
- ▶▶ **RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DES AGENCES DE L'EAU** vers une meilleure représentation d'intérêts non-économiques et moins de conflits d'intérêts.
- ▶▶ **INTERDICTION DES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES.**

DEPUIS ?



LE CONSTAT



ENTRE 1970 ET 2010

LE NOMBRE DE MAMMIFÈRES, REPTILES, OISEAUX, AMPHIBIENS ET POISSONS A ÉTÉ DIVISÉ PAR DEUX

→ 6^E EXTINCTION DE MASSE DE L'HISTOIRE

POUR QUI ?



TOUS LES CITOYENS, MAIS AUSSI LES ENTREPRISES, LES ADMINISTRATIONS ET AGENCES DE L'ÉTAT

OBJECTIFS



RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ, C'EST PRÉSERVER NOS CONDITIONS DE VIE



LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



ACTUALISER LES GRANDS PRINCIPES DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT



LUTTER CONTRE LA BIOPIRATERIE ET LE TRAFIC ILLÉGAL



À L'OCCASION DE CE PROCESSUS PARLEMENTAIRE, TOUS LES INTÉRÊTS PERTINENTS CONCERNÉS ONT ÉTÉ ÉCOUTÉS ET CONSULTÉS, DES ONG AUX CHASSEURS, DES PÊCHEURS AUX AGRICULTEURS ET AUX INDUSTRIELS

COMMENT ?



▶ INTRODUCTION DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE, DE NON-RÉGRESSION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, ET D'ACTION PRÉVENTIVE ET INSCRIPTION DU PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE DANS LE CODE CIVIL



▶ CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ



▶ CRÉATION DE ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ, DE ZONES DE CONSERVATION HALIEUTIQUES, ET D'OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES



▶ RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET AMENDES POUR LUTTER CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES



▶ INTERDICTION DES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES